



FO vous aide à calculer votre reclassement

Je suis adhérent FO :

oui
non

Fiche de suivi (avec pièces justificatives) à renvoyer à :
SNFOLC 17 – 6, rue Albert 1^{er} – 17000 La Rochelle
ou par mail à snfolc17@gmail.com

Concours		Discipline	
NOM		Prénom	
Corps et Grade			
Adresse			
Tel		Mail	
Établissement (nom et adresse)			

Nombre de jours théoriques selon l'échelon pour un titulaire (agrégés, certifiés, PLP, CPE, COP)

Un mois est compté pour 30 jours.

⇒ 1) COMPLETER LE TABLEAU CI-DESSOUS					⇒		
ACTIVITE ANTERIEURE	DUREE	DUREE EN JOURS <small>1an = 360 1mois = 30</small>	PERIODE D'EXERCICE		coef-ficient	Durée retenue pour l'ancienneté (en jours) RESERVÉ AU SYNDICAT	REMARQUES
			DEBUT	FIN			
Contractuel de droit public (Etat, Collectivités Territoriales, Hôpitaux)					50%		Valable pour tous les contractuels de droit public de catégorie A, sauf disposition plus favorable : MA, AED, MI-SE, enseignant du privé.
MI-SE, AED, MDP					100/135		Si agrégé, le coefficient est 100/175
Enseignant dans le privé sous contrat.					100%		Si agrégé, le coefficient est 135/175
Enseignant dans le privé hors-contrat					2/3		Si agrégé, le coefficient est 2/3 x 135/175
MA 2					115/135		Si MA1, le coefficient est 100%
Activités professionnelles en entreprise					2/3		Sous conditions Nous contacter.
Elève professeur à l'ENS (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)					50%		
Elève professeur à l'ENS (3 ^{ème} et 4 ^{ème} année)					100%		Si le collègue est devenu agrégé, le coefficient est 75%
ATER					100%		
Moniteur					50%		Mais 3 ans comptent pour 2 ans.
Service National					100%		
Ancien fonctionnaire	Si ancien fonctionnaire catégorie A : reclassement à un échelon procurant un indice égal ou immédiatement supérieur.						
TOTAL					 jours	

⇒ 2) TABLEAUX ANNEXES : **RESERVÉ AU SYNDICAT**

Correspondance théorique échelon/ancienneté	
échelon	Ancienneté
1 ^{er} échelon	0 jours
2 ^{ème} échelon	360 jours
3 ^{ème} échelon	720 jours
4 ^{ème} échelon	1 440 jours
5 ^{ème} échelon	2 160 jours
6 ^{ème} échelon	3 060 jours
7 ^{ème} échelon	4 140 jours
8 ^{ème} échelon	5 220 jours
9 ^{ème} échelon	6 480 jours
10 ^{ème} échelon	7 920 jours
11 ^{ème} échelon	9 360 jours

Grille des indices : (indices nouveaux majorés, INM)		
	Certifié,, CPE, PEPS, PsyEN ex-COP	Agrégés
1 ^{er} échelon	383	443
2 ^{ème} échelon	436	493
3 ^{ème} échelon	440	497
4 ^{ème} échelon	453	534
5 ^{ème} échelon	466	569
6 ^{ème} échelon	478	604
7 ^{ème} échelon	506	646
8 ^{ème} échelon	542	695
9 ^{ème} échelon	578	745
10 ^{ème} échelon	620	791
11 ^{ème} échelon	664	825

⇒ 3) **RESERVÉ AU SYNDICAT :**

VOUS SEREZ RECLASSE AU^{EME} ECHELON AVEC UNE ANCIENNETE DANS L'ECHELON DE.....